

CONDITIONS GENERALES ET PARTICULIERES DE VENTE

Les conditions d'exercice des activités relatives à l'organisation et à la vente de voyages ou de séjours sont déterminées par la loi N°92.645 du 13 juillet 1992 et son décret d'application N°94.490 du 15 juin 1994.

Ces conditions s'appliquent à tous les clients.

Inscription

L'inscription aux séjours, forfaits et voyages implique l'acceptation par le client des conditions générales et particulières de ventes, ainsi qu'aux informations et recommandations communiquées. Lors de l'inscription, le client doit indiquer tout élément le concernant et ayant déterminé son choix.

Réservation

Pour être effective toute réservation doit être accompagnée du versement des arrhes correspondant à votre séjour. Dans tous les cas votre réservation ne sera acquise qu'après réception des arrhes (sous réserve de bonne fin de l'encaissement) et de l'envoi par nos soins de la confirmation de séjour.

Ce règlement peut se faire par chèque ou carte bancaire, par chèque vacances, et ce dans un délai de 6 jours, faute de quoi votre option serait caduque.

Tarifs

Tous les tarifs s'entendent TTC, taxe de séjour en sus. Nos tarifs sont forfaitaires et ne sauraient être décomposés. Tout séjour écourté, ou prestation non consommée ne pourra faire l'objet d'aucun remboursement. Les prestations supplémentaires découlant d'une prolongation volontaire ou involontaire de séjour (arrivée anticipée, conditions climatiques...) sont à la charge du client sur la base du tarif applicable. Les prix communiqués sont calculés, et établis sur la base des conditions économiques au 1^{er} novembre 2009. Les prix peuvent être révisés à la hausse comme à la baisse, et seront alors communiqués lors de l'inscription.

Paiement

Le paiement du séjour s'effectue au comptant à votre arrivée (les cures et courts séjours sans hébergement sont à régler à votre arrivée). A défaut vous serez considéré de plein droit comme ayant annulé votre séjour et les conditions d'annulation ci-après vous seront appliquées. Toute dépense ne faisant pas partie du descriptif des forfaits est en supplément. Vous aurez à acquitter une taxe de séjour dont le barème est fixé par arrêté municipal. La société ne saurait être tenue pour responsable de toute création ou modification de ces taxes.

Caution

Pour toute location de studio, une caution de 220 € vous sera demandée au début du séjour. Cette caution garantit le bris, la perte de matériel, ou la détérioration et la propreté du logement à votre départ.

Modification, annulation

Pour tout séjour annulé dans un délai inférieur à un mois avant l'arrivée, les arrhes resteront acquises à la société.

Tout séjour interrompu ou toute prestation non utilisée du fait du participant au séjour, ne peut donner lieu à remboursement. En cas de non présentation du client le jour prévu d'arrivée, la société se réserve le droit de remettre le logement à la vente.

Responsabilité

Notre responsabilité est définie au titre VII, article 23 de la loi N°92.645 du 13 juillet 1992. Elle ne saurait être recherchée quand l'inexécution ou la mauvaise exécution du contrat est imputable, soit à l'acheteur, soit au fait, imprévisible et insurmontable, d'un tiers étranger à la fourniture des prestations prévues au contrat, soit à un cas de force majeure.

Les prix indiqués s'entendent en euros.

